



COMMUNIQUÉ

JOP 2024

LE BUT FINAL STATIONS ET GARES

UNSA OBTIENT : 1706,40€ À 3206,40€

Ce jour, vendredi 26 avril 2024, s'est tenue la réunion de négociation pour les JOP. Après de multiples interventions de l'UNSA et à ses exigences d'aucune prime en dessous de 800 €, la direction a entendu et accorde 1706,40€ mini à 3206,40€ maxi, avec travail sur repos pour les agents de stations et des gares.

EXPLICATIONS

- 1 gratification exceptionnelle de 600 € maxi pour la période JOP (24 juillet au 11 août)
- 1 gratification exceptionnelle de 400 € maxi pour la période JOP (28 août au 08 sept.)

Commentaire : La direction campe sur sa proposition initiale, malheureusement, votre syndicat UNSA était bien seul à demander plus, soit 1500 € pour tous les agents période JOP confondue.

- Attribution d'une prime journalière en fonction des stations et des gares situées dans les zones géographiques de travail impactées lors des compétitions sportives, soit :
35,22 € maximum par jour (704,40 €) --> site directement impacté
22,08 € maximum par jour (441,60 €) --> site fortement impacté
15,02 € maximum par jour (300,40 €) --> site faiblement impacté (toutes les autres stations et gares)

Commentaire : UNSA obtient que la direction précise que les stations/gares pourront être classées en site directement impacté en fonction de l'activité/affluence d'une station/gare non prévue dans cette classe.

- Travail sur repos maxi pour 1500 €.

Commentaire : UNSA obtient la rémunération à 125 % des journées travaillées (12 max.) sur repos pour les agents.

ENGAGEMENT PRIS DE 800 € MINIMUM
ENGAGEMENT OBTENU DE 3206,40 € MAXIMUM

UNSA GROUPE RATP
OBTIENT DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR
LES AGENTS DES STATIONS/GARES, ET AUTRES SERVICES SEM

www.unsa-grouperatp.fr

@unsa.grouperatp@gmail.com

Tél. : 06 16 34 71 64